

## ARRETE MUNICIPAL n° AC 2023.46

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

**Objet :**  
**Réservation d'un emplacement  
public pour l'opération  
« vente de plants et fleurs » 2023**

- ♦ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu la demande présentée par l'association du « Sou des écoles de Saint-Jorioz » représentée par Madame Anne BERTAGNOLIO, pour permettre l'organisation d'une vente de plants et fleurs, à la sortie de l'école primaire.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation d'un emplacement public, pour la mise en place de cette manifestation en toute sécurité.

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement d'une vente de plants et fleurs, à la sortie de l'école primaire, le Sou des écoles a l'autorisation de s'installer, à proximité du portail principal, sur le parvis du Village école ainsi que dans la cour de l'école élémentaire **le mercredi 03 mai 2023 de 12h00 à 19h00.**

#### **Article 2 :**

La mise en place du dispositif de cette vente, et la remise en état des lieux, à l'issue, restera sous la responsabilité du Sou des Ecoles.

#### **Article 3 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ L'association du Sou des écoles, au village école, [soudesecolessaintjorioz@gmail.com](mailto:soudesecolessaintjorioz@gmail.com)
- ♦ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ♦ Diffusé sur le site internet de la mairie :

A SAINT-JORIOZ  
Le jeudi 23 mars 2023

Le Maire  
Michel BEAL



**Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er adjoint  
André SAINT-MARCEL**